
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 07 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.00509 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Techniciens Supérieurs du Cinéma et de l'Audiovisuel, session 2019.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	GNISSIEN SEYDOU	001081	B5931152	18/01/88
2	KOHO THEODRIQUE	001460	B4744616	28/10/85
3	NAGUIABOU BABIVRIPERI MICHEL	000007	B3944763	03/09/94
4	NIKIEMA ABDOUL-KARIM RODRIGUE	002869	B5229257	13/03/94
5	OUEDRAOGO LAMOUSA JOSEPH	000761	B7548781	01/10/96
6	OUEDRAOGO THOMAS	000022	B6250472	31/12/94
7	SALOUKA FIRMIN	002885	B2735595	31/12/89
8	YAMEOGO ISIDORE MARIE SEVERIN	001064	B11162145	09/05/91

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général




Souleymane LENGANE